

Conseil municipal du 6 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances , en présence de Jeannine Brunet , maire de la commune.

Présents : Mme BRUNET, Mme CANO , Mme CORTINAS , Mme MARTY, Mr NAUCHE , Mr PARMEGIANI, Mme RAMOS ,Mr ROMANI, Mr TEILLOL, Mme THOUVENOT, Mme VENEL, Mme VIZCAY

Absents excusés : Mr LAPORTE, Mr FLOUS, Mr GRESSIER

Secrétaire de séance : Mr TEILLOL

Ordre du jour

- Ouverture du ¼ des crédits d'investissement
- Désignation de représentants au Syndicat mixte pour l'environnement
- Recrutement d'un agent contractuel
- Adhésion à un pôle territorial pour les ADS
- Décision modificative

1/Ouverture de crédits

Application de l'article 1612 du code des collectivités territoriales pour l'ouverture du ¼ des crédits d'investissement, afin de régler les fournisseurs avant le vote du budget

Vote à l'unanimité

2/Adhésion au Syndicat mixte de la Haute Garonne pour l'environnement

Désignation de deux délégués :

- Christian TEILLOL
- Jeannine BRUNET

Les coordonnées de ces deux délégués seront communiquées au Syndicat pour faciliter les échanges.

Vote à l'unanimité

3/Recrutement d'un agent contractuel

La fin du contrat aidé nous amène à recruter un agent pour faire face aux nombreux travaux d'entretien.

Nous proposons d'engager cet agent sur trente heures à compter du 1 janvier 2018.

Vote à l'unanimité

4/Adhésion à un pôle d'équilibre territorial pour les autorisations d'urbanisme

Nous avons devant les difficultés d'application du RNU, l'intention d'adhérer à un service extérieur d'instruction des dossiers.

Nous avons consulté les deux organismes et nous craignons que le pôle de Saint-Gaudens ne soit pas opérationnel au 1 janvier 2018. Cependant la proximité de Saint Gaudens nous pousse à adhérer à ce pôle.

Vote à l'unanimité

5/Décision modificative budget principal et budget spécial

Il a été mandaté plusieurs factures sur le budget spécial. L'absence de crédits pour régulariser la production d'électricité a entraîné le trésor à suspendre les paiements.

Le maire n'étant pas prévenu avait considéré que tout allait bien. Au cours d'une rencontre avec les services de la trésorerie en novembre, elle a dû faire appel à un mandataire extérieur pour essayer de régler le problème soulevé par EDF d'une différence d'adresse entre le SIRET et la trésorerie.

Nous ne savons pas encore si EDF a pris en compte les modifications d'adresses, mais l'urgence est de payer les fournisseurs.

Nous avons besoin de verser du budget principal au budget spécial la somme attendue que nous rembourserons lorsque EDF se sera acquittée de ses dettes.

Vote des deux modifications à l'unanimité

6/ Délibération concernant la régie de recettes délib 05

Le maire propose, après avis de la trésorerie qui n'arrive plus à savoir quel est l'acte en cours valable de clôturer tous les actes précédents et de formuler la création de la régie en ces termes : créer, modifier et clôturer les actes de régie. Cette délibération donne au maire l'autorisation de signer tous les arrêtés et les pièces justificatives au fonctionnement de cette régie.

Il appartiendra au maire de signer l'acte constitutif de la régie, de nommer un régisseur titulaire et un suppléant. Il faudra adjoindre un deuxième mandataire qui pourra vendre les tickets et établir les justificatifs des encaissements . C e mandataire travaille sous le contrôle du titulaire.

Vote à l'unanimité

7/Autorisation d'allouer au régisseur une indemnité délib 06

La trésorerie donne le feu vert. Le maire ne pourra pas signer sans son accord.

L'indemnité est fixée réglementairement et est fonction du montant des recettes de l'année précédente . Pour la commune elle est de 110 € annuelle.

En raison de la liaison avec la comptabilité publique, l'attribution de l'indemnité nécessite l'accord du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

8/ Questions diverses

Ecole

. Mme Cortinas retrace la réunion du conseil d'école et la satisfaction des enseignants et des parents pour les services rendus par les agents municipaux. Elle souligne que deux voyages seront organisés en 2018 : les grands iront dans les Landes, les petits à Aspet .(nuitées prévues pour les deux groupes).

. Le Noël de l'école est prévu le mardi 19 décembre et un loto est envisagé le 13 avril 2018.

Communication

. Mr TEILLOL fait part du flash'infos qui sera distribué en décembre . La commune achètera un bon d'achat pour que le distributeur soit récompensé de sa disponibilité mise au service de la commune. Ce sera sur le chapitre 11 (compte fêtes et cérémonies).

Un des deux chemins de randonnée (deux sont prévus) est en bonne voie de réalisation. La signalétique sera effectuée avant la fin du mois de décembre.

. Mme RAMOS dresse un bref compte-rendu de la réunion des responsables des associations qui vient d'avoir lieu. L'habituel rendez-vous (repas) aura lieu le samedi 2 juin 2018 et les bénéfices générés reversés au profit de l'antenne de France Parkinson officiellement créée à Saint-Gaudens au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Travaux

. En raison des déplacements effectués auprès des entreprises ou des collectivités par Mr Nauche, Parmegiani et Mme Marty , l'autorisation de faire un plein de carburant par mois auprès du centre Leclerc est donné aux conseillers municipaux . Le Maire signera les bons de commande.

. Mr NAUCHE fait part des travaux qui ont eu lieu sur la commune depuis octobre.

. Des horaires d'été et d'hiver sont demandés : en juillet et août ce sera de 6h30 à 13h30.

Les autres mois de 8h à12h et de 13h30 à 16h30

. Nous demandons au conseil l'autorisation de choisir un avocat pour défendre le dossier ZACCARIOTO : il est proposé Maître MOUNIELOU à Saint-Gaudens : autorisation acceptée.

Conférence sur « les problèmes liés à l'âge » (compte-rendu)

. Mme Cortinas retrace la réunion qui a eu lieu à Tarbes et qui concernait les enjeux liés au vieillissement de la population.

Elle fait part des conseils du conférencier sur notre projet « maisons seniors » : éviter les organismes publics et éviter les investisseurs privés.

Une commission de travail pour l'administratif devra être mise en place . Le problème sera abordé lors d'une réunion à 14 heures le vendredi 8 décembre.

. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.